



**Objectif général:** Préparer le bloc opératoire ainsi qu'assister le médecin et l'anesthésiste et accompagner les patients dans le bloc opératoire (aussi bien sur le plan infirmier que psychosocial) afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des opérations.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Préparer le bloc opératoire avant l'intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifie quotidiennement la liste des opérations prévues: vérifie l'ordre des opérations et contrôle, en fonction de cet ordre, la liste avec le matériel et les instruments nécessaires;</li><li>• Contrôle, avant chaque intervention, la présence et la stérilité du matériel nécessaire au bloc opératoire, et vérifie si des précautions spécifiques doivent être prises;</li><li>• Prépare quotidiennement et avant chaque intervention le bloc opératoire:<ul style="list-style-type: none"><li>- Prépare les matériaux, les sets d'instruments, la table d'opération et les appareils nécessaires pour l'intervention;</li><li>- Règle la lumière, l'aération et la température requise;</li></ul></li><li>• Remet le tablier stérile au médecin et à l'anesthésiste ou les aide pour le fermer;</li></ul>
- Préparer le patient avant l'intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle l'état de santé du patient ainsi que les formalités nécessaires avant l'intervention et assure le transport à temps du patient vers le bloc opératoire;</li><li>• Soutient et rassure le patient pendant le transport et/ou lors de son arrivée dans le bloc opératoire et l'accompagne jusqu'au moment de la narcose;</li><li>• Aide à installer le patient sous la supervision de l'anesthésiste et du médecin;</li><li>• Complète, en partenariat avec l'anesthésiste et le chirurgien, la surgical safety checklist;</li><li>• Couvre le patient;</li><li>• Prépare le patient pour l'anesthésie en collaboration avec l'anesthésiste et assiste celui-ci pour la narcose : exécute les actes infirmiers et les actes médicaux confiés (poser une perfusion, placer une sonde,...);</li><li>• Assiste le médecin lors de la désinfection du patient;</li></ul>
- Assister le médecin et l'anesthésiste lors de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Procure l'assistance nécessaire au médecin et à l'anesthésiste pendant l'intervention et suit le déroulement de l'opération pour pouvoir anticiper des situations de crise (ex. prend les paramètres régulièrement);</li><li>• Surveille la stérilité lors de l'intervention: contrôle la disponibilité du matériel stérile et s'assure que les manques de matériel soient directement résolus;</li><li>• Transmet le matériel stérile au médecin, contrôle si la quantité de matériel utilisé (ex.compresses) correspond au nombre qui a été transmis et signale des manques éventuels au médecin;</li><li>• Effectue les actes médicaux confiés (ex. suturer la peau);</li><li>• Assure le transport sécurisé et correct d'éventuels échantillons ou biopsies pris lors de l'intervention au laboratoire;</li><li>• Encode lors de l'intervention (ex. médecins et infirmiers présents, quantité de matériel utilisé) et répond à des appels dans le bloc opératoire (ex. en fonction des opérations prévues, par rapport à des questions pour le médecin);</li><li>• Range le bloc opératoire après l'intervention: rassemble le matériel utilisé, veille à ce que le matériel utilisé soit lavé et ramené et s'occupe d'enlever les déchets;</li><li>• Prend des radiographies avant, pendant ou après l'intervention (ou est présent pendant celles-ci);</li></ul>
- Assurer le suivi du patient après l'intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournit de l'aide au médecin après l'intervention en effectuant des actes infirmiers ou médicaux confiés tels que mettre un pansement ou un système de drainage;</li><li>• Aide lors de l'installation du patient en préparation de son transport vers la salle de réveil;</li><li>• Assure le transport du patient vers la salle de réveil et rapporte au personnel infirmier responsable sur l'état de santé du patient;</li><li>• Observe le patient après l'intervention et lui donne les soins infirmiers nécessaires ainsi que les médicaments prescrits par le médecin ou l'anesthésiste;</li><li>• Rapporte les observations au médecin ou à l'anesthésiste;</li><li>• Informe et soutient le patient et éventuellement les proches après le réveil du patient;</li></ul>

# Infirmier au bloc opératoire

(H/F/X)

Code  
6168



15

- Effectuer des tâches administratives

- Note les observations dans le dossier infirmier et enregistre les actes infirmiers effectués;
- Note le matériel utilisé afin qu'il puisse être tarifié;
- Suit quotidiennement (des modifications dans) la liste d'interventions prévues et contrôle si le stock est suffisant et si le matériel spécifique requis pour l'intervention est présent;
- Rapporte, aussi bien oralement que par écrit, sur l'état de santé du patient au médecin et à l'anesthésiste;



## CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;</li><li>• Possède une connaissance approfondie de matériel médical et des instruments;</li><li>• Possède une connaissance pratique du déroulement des interventions d'application;</li><li>• Possède une connaissance approfondie des procédures de sécurité dans le bloc opératoire;</li><li>• Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;</li></ul> <p>• Période de familiarisation: 1 - 3 ans</p>
Gestion d'équipe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'application;</li></ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possède des aptitudes à l'écoute;</li><li>• Possède des aptitudes pour rapporter tant par écrit qu'oralement;</li><li>• Accompagne les patients avant et après l'opération en les soutenant et en les informant;</li></ul>
Résolution de problèmes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle le patient avant le transport vers la salle d'opération et veille à ce que les conditions nécessaires soient remplies;</li><li>• Observe le patient pendant l'anesthésie et après l'intervention, interprète les paramètres et rapporte au médecin ou à l'anesthésiste;</li><li>• Prend contact avec le service concerné en cas de défauts d'appareils;</li></ul>
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veille à ce que le bloc opératoire soit entièrement prêt pour toutes les interventions selon les procédures préalablement fixées et la liste de matériel, et veille aux procédures nécessaires concernant la sécurité et la stérilité;</li><li>• Fait en sorte que le médecin et l'anesthésiste disposent du matériel stérile nécessaire à chaque instant et veille à ce que tout le matériel utilisé soit enlevé;</li><li>• Assiste l'anesthésiste et le médecin avant, pendant et après l'intervention et exerce certains actes médicaux confiés;</li><li>• Assure la surveillance continue des patients et intervient en cas d'urgence dans l'attente du médecin dans le respect des procédures et des protocoles en vigueur;</li><li>• Est discret avec les informations confidentielles;</li></ul>
Facteurs d'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présence limitée de bruit (&lt; 60dB);</li><li>• Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;</li><li>• Manipulation de substances dangereuses, nocives ou de produits inflammables;</li><li>• Risque de radiation;</li><li>• De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;</li><li>• Contact quotidien avec des maladies contagieuses;</li><li>• Le travail sur écran (&lt;80 %) est une exigence de la fonction ;</li><li>• Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;</li><li>• Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;</li><li>• Contact régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;</li></ul>



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**